

ARRETE 2025/044
Bric à Brac du 24 août 2025

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2 ;
- la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La demande formulée par Monsieur Nicolas LETOURNEAU, Vice-Président de l'association MONTFORT TENNIS DE TABLE de Montfort-le-Gesnois, d'organiser un Bric à Brac le 24 août 2025,
- Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Est autorisée, le 24 août 2025, l'occupation du domaine public sur l'espace du Pont Romain de 6h00 à 20h00.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, **dimanche 24 août 2025** de 6h00 à 20h00, sur la route de la Marine RD119, des deux côtés, à partir de la RD20 sur une longueur de 350m, et sur la RD20 du Pont Romain jusqu'au pont SNCF, des deux côtés de la voie.

Article 3 : Une signalisation pour la sécurité sera posée sur les lieux par l'association selon le plan VIGIPIRATE en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars La Brière et à l'organisateur

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 avril 2025



p/le maire absent,
La 1^{ère} Adjointe au Maire
Yvette BULOUP